

La République du Centre, 7 avril 2020

LOI D'URGENCE ■ **Jean-Pierre Sueur** **membre de la** **mission de contrôle**

Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, a été désigné membre de la mission mise en place par la commission des lois du Sénat afin d'assurer le suivi et le contrôle des mesures prises par le gouvernement dans le cadre de l'application de la loi d'urgence sanitaire et des nombreuses ordonnances prévues.

Ce contrôle porte sur le respect des libertés individuelles, la protection des personnes durant le confinement, l'utilisation éventuelle des données per-

sonnelles (tracking)... Les adaptations prévues en matière de Justice ne doivent pas être préjudiciables aux droits des justiciables et de la défense, notamment lors d'audiences par visioconférences, voire par téléphone, ainsi qu'aux décisions qui seraient prises sans audience (prolongement de la détention provisoire).